

31ème TROPHEE LOUISON BOBET JUNIORS
DIMANCHE 12 Mars 2017
Comité d'organisation

Président d'Honneur	Jean BOBET
Direction de l'Organisation	Alain HEULOT
Secrétariat	Claude HELBERT
Responsables Sécurité	Philippe RENARD
Circuit Arrivée	Michel ANGEVIN
Responsable Motards	Camille CREPEL
Classement Grimpeurs	Auguste BOSSARD
Dossards	André OLLIVIER
Service Médical	Dr Frédéric BEUNEUX
Ambulances ALPHA	Annie RENARD
Animateur	Mr MURAIL
Liaison Radio	Eric LE BALCH
Moto - Information	VITTA
Ardoisier	Dominique DESPRES
Escorte Motorisée	Christian HONORE
Voiture Neutre	ASS. MOTO SECURITE 35
Vidéo Finish	Vitta, Team Sojasun, et ACNC.
Classement Informatique	Daniel CALLET, Michel CHAPRON
Car Balai	Tiphanie DELORY
Camion Balai	Cap à L'OUEST
	Michel THOMAS

Collège des commissaires

Président de Jury	Julien GLOAGUEN
Arbitre 1	Jean-Louis PIETTE
Arbitre 2	Christelle GARNIER
Juge à l'Arrivée	Cédric DENOUAL
Arbitre Moto 1	Fabrice MENARD
Commissaire Complémentaire	André OLIVIER

Règlement

ARTICLE 1. Organisation

Le 31^{ème} trophée Louison Bobet est organisé et contrôlé par l'association « Sojasun Espoir Association Noyal Chatillon », sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.). Il se dispute le Dimanche 12 Mars 2017

ARTICLE 2. Type d'épreuve et participation

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Hommes Juniors (17/18 ans). Elle est inscrite au calendrier fédéral de la FFC en classe 1.14.

ARTICLE 3. Engagements

Les engagements doivent parvenir avant le **mercredi 8 Mars 2017 par INTERNET**

Le nombre d'engagés est **limité à 6 coureurs par club**

Le tarif d'engagement est de 7 € par coureur.

ARTICLE 3. Permanences

La permanence se tiendra le Dimanche 12 Mars 2017 de 12h à 13h30 à l'espace La Salle de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE.

La remise des dossards et des plaques de cadre se fera à la Salle de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE de 12h30 à **13h45**

La réunion des directeurs techniques se déroulera à 12h45 à la Salle de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE. Elle se déroulera en présence de la direction de l'épreuve et des membres du jury des commissaires.

La permanence d'arrivée se déroulera à la salle polyvalente de NOYAL CHATILLON SUR SEICHE.

ARTICLE 4. Contrôle des développements

Le contrôle des développements se fera sur la place de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE à partir de 13h30.

Le développement autorisé est de 7.93 mètres. Une fois le vélo contrôlé, celui-ci devra rester sur place.

ARTICLE 5. Radio tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.550 Mhz. Des postes seront fournis par la société VITTA à partir de 12h sur la place de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE.

ARTICLE 7. Départ

Le départ fictif sera donné à 13h50 sur la place de la Mairie. Les coureurs seront neutralisés pendant 3.6 km jusqu'au kilomètre 0 ou le départ officiel sera donné arrêté à 14h.

ARTICLE 8. Assistance neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par trois voitures, avec mécanicien à bord (une de VITTA, du Team Sojasun, une de l'ACNC).

ARTICLE 9. Ravitaillement

Le ravitaillement sera fait selon les règlements de la FFC à partir du 50ème kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée.

ARTICLE 10. Arrivée

L'arrivée étant jugée sur un circuit de 8 km à parcourir 4 fois, l'entraide entre les coureurs ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve.

Afin d'éviter les interversions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 11. Classement Individuel

Le classement individuel parrainé par le groupe LAUNAY et le Conseil Général d'Ille et Vilaine sera jugé par le juge à l'arrivée au terme des 121.4 Kilomètres sur la ligne d'arrivée située rue de Vern à Noyal Châtilion sur Seiche sous la banderole « ARRIVEE ».

Le juge à l'arrivée sera aidé par un système de vidéo finish.

ARTICLE 12. Classement Junior 1ère année

Le classement des juniors 1^{ère} année parrainé par les cycles GUEDARD est établi en fonction du classement individuel et est ouvert aux coureurs ayant 17 ans dans l'année (né en 2000).

ARTICLE 13. Classement « Meilleur Grimpeur »

Le classement du « Meilleur Grimpeur » parrainé par le Garage BESSON sera obtenu par l'addition des points obtenus aux différents classements intermédiaires.

Chaque classement intermédiaire attribuera les points suivant : 6 – 4 – 2 – 1.

En cas d'égalité aux points, les critères suivants seront appliqués pour départager les concurrents :

1. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires
2. Place lors du 6^{ème} et dernier sprint
3. Place lors du 5^{ème} sprint
4. Place lors du 4^{ème} sprint
5. Place lors du 3^{ème} sprint
6. Place lors du 2^{ème} sprint
7. Place lors du 1^{er} sprint

Pour figurer au classement du meilleur grimpeur, le coureur doit terminer l'épreuve.

Les 6 sprints attribuant des points pour ce classement sont :

- Km 12,8 : Côte de la Chevelure
- Km 19,5 : Côte de la Caliorne
- Km 33,4 : Côte de la halte de Laillé
- Km 53,8 : Côte de la Chevelure
- Km 60,5 : Côte de la Caliorne
- Km 74,9 : Côte de la halte de Laillé

ARTICLE 14. Classement Par Equipe

Le classement par Equipe parrainé par SOJASUN sera obtenu par l'addition des places des 3 premiers coureurs de chaque équipe.

En cas d'égalité, la place du premier coureur de chaque équipe concernée par cette égalité départagera celles-ci.

ARTICLE 15. Protocole

Le protocole

Devront se présenter **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** au podium protocolaire situé sur la ligne d'arrivée à NOYAL CHATILLON pour la remise des gerbes :

- Le vainqueur
- Le deuxième de l'épreuve
- Le meilleur grimpeur
- La meilleure équipe
- Le meilleur junior 1^{ère} année

ARTICLE 16. Règlement antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu dans un local prévu à cet effet espace Louis Texier (ex salle polyvalente) :

10 rue de Vern à Noyal Châtillon sur Seiche.

ARTICLE 17. Prix

Les prix suivants (en euros) sont attribués aux vingt premiers coureurs classés :

Grille 534/20 :

Classement	Prix	Classement	Prix
1	109	11	9
2	80	12	8
3	64	13	8
4	53	14	8
5	43	15	7
6	37	16	6
7	29	17	6
8	24	18	6
9	16	19	5
10	11	20	5

Le total des prix est de 534 euros.

ARTICLE 18. Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

Schéma de la caravane

← A L'AVANT DE LA COURSE

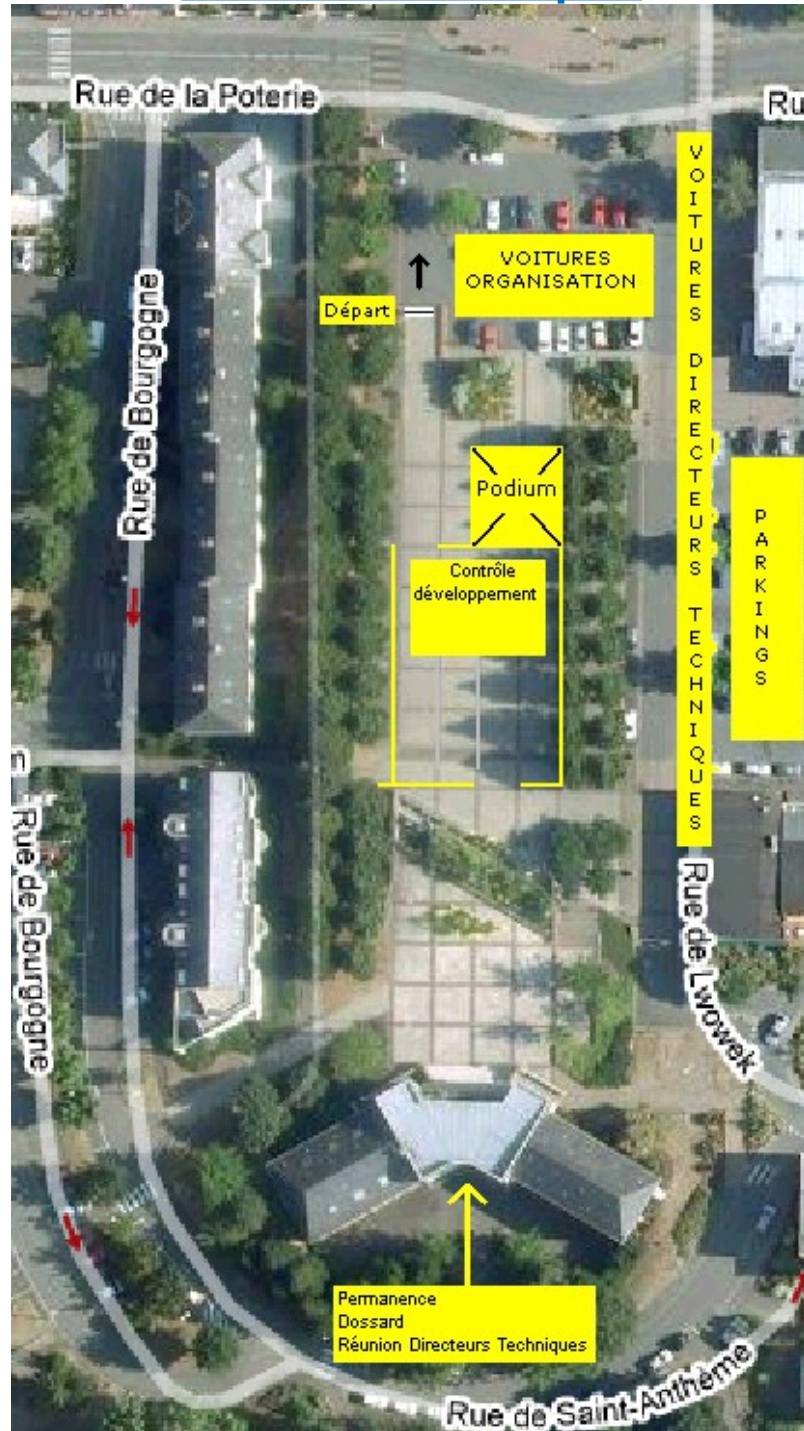
- 1 Voiture ouvreuse
- 2 Voiture Directeur Organisation
- 3 Voiture liaison radio + téléphone
- 4 Voiture invités
- 5 1ère Voiture dépannage neutre
- 6 2^{ème} Voiture dépannage neutre
- 7 Voiture Juge à l'arrivée
- 8 1ère Voiture Commissaire
- 9 Moto Commissaire
- 10 Moto Ardoisier
- 11 Moto info :



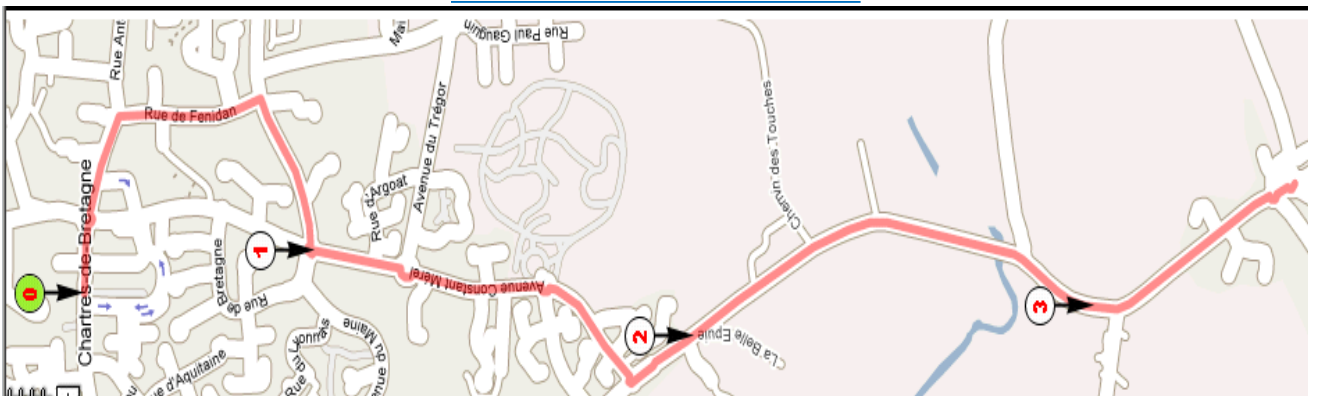
← A L'ARRIERE DU PELOTON

- 12 Voiture Président du Jury
- 13 Voiture médecin
- 14 2^{ème} Voiture Commissaire
- 15 3^{ème} Voiture Commissaire
- 16 Toutes les voitures dépannages Clubs
- 17 3^{ème} Voiture dépannage neutre
- 18 Ambulances
- 19 Car Balai
- 20 Camion Balai

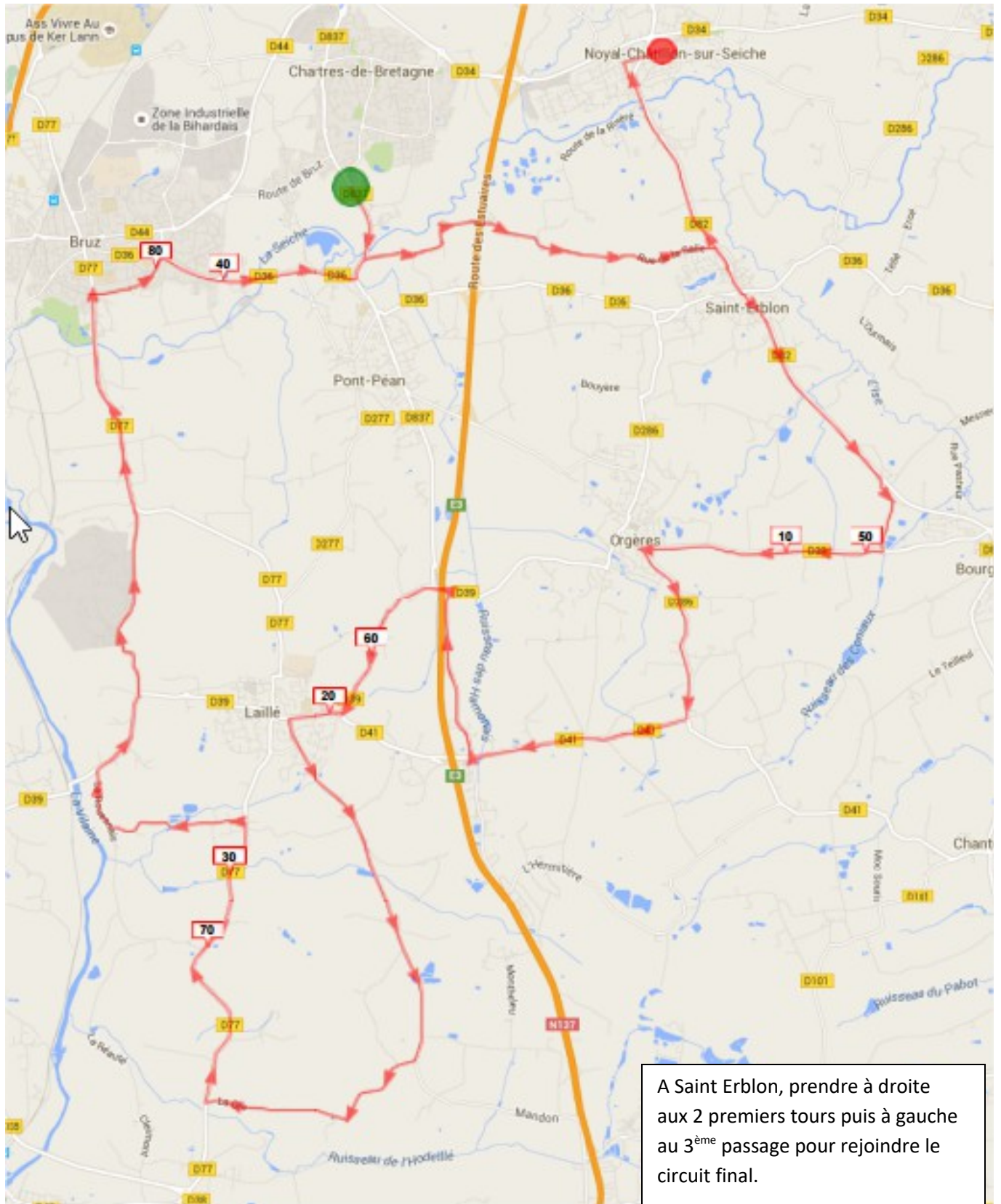
Plan du site de départ



Parcours neutralisé



Course en ligne

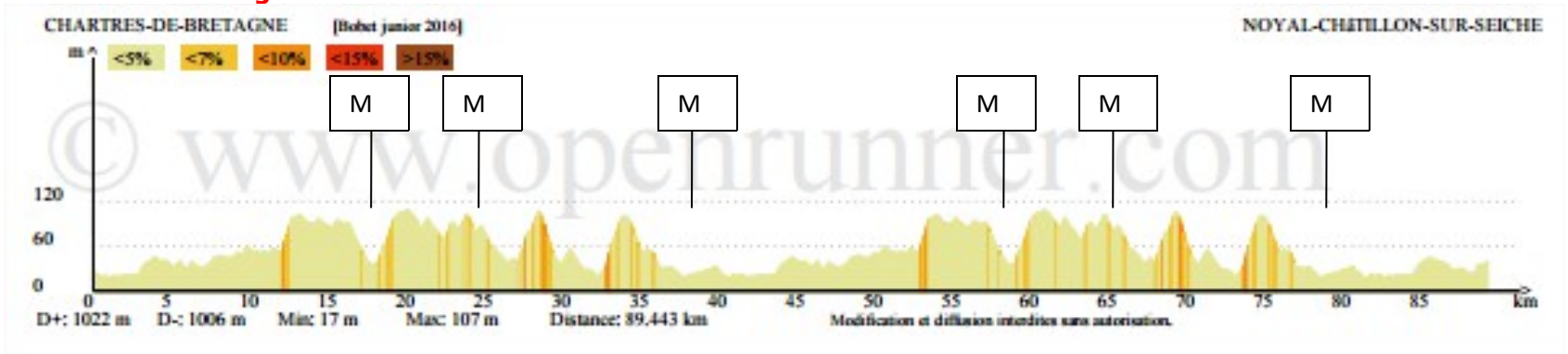


Circuit d'arrivée

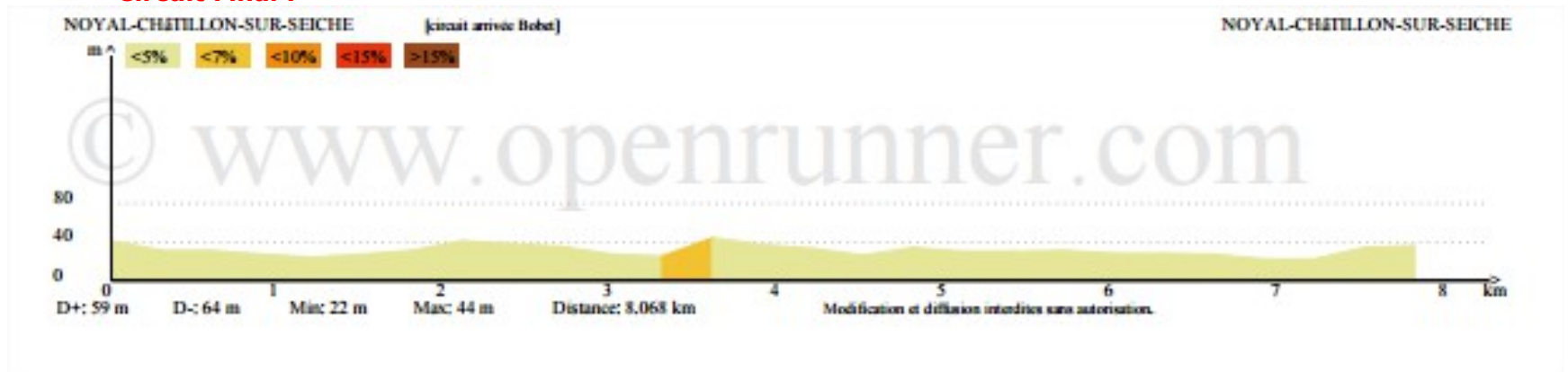


Profils :

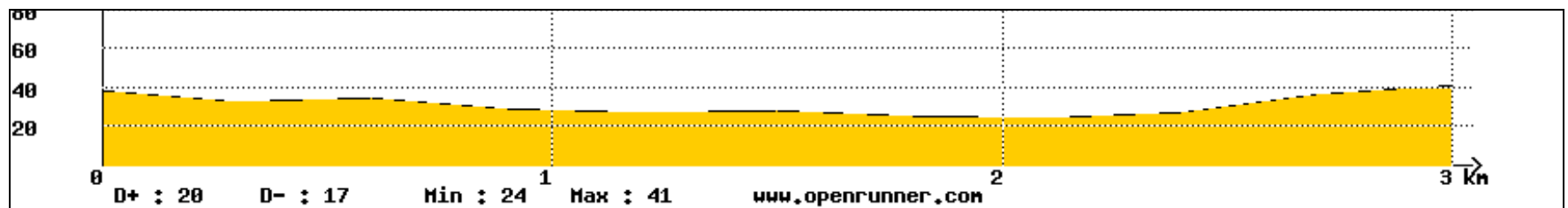
Circuit en ligne :



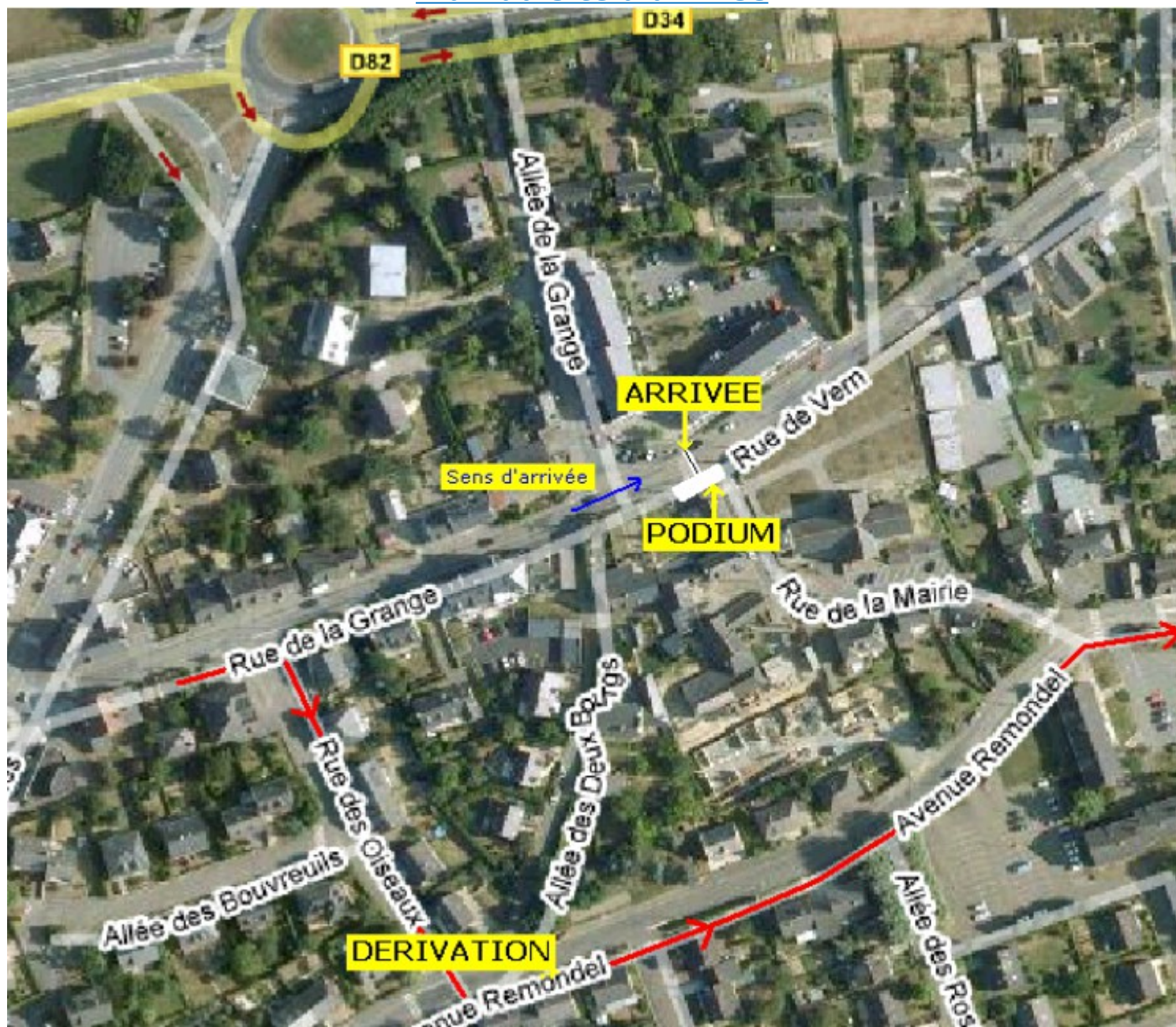
Circuit Final :



3 derniers kilomètres :



Plan du site d'arrivée



ITINERAIRE DU TROPHEE LOUISON BOBET 2017

ITINERAIRE	Km	Km parcoursu	Km à faire	Horaire 38 Km/h	Horaire 40 Km/h
CHARTRES DE BRETAGNE (Place de la Mairie) APPEL					
Rue de la Poterie à droite rue de Fénidan, à droite Bd Maréchal, à gauche Av. Mérel			121,400	14:00:00	14:00:00
D 837 avenue de la chaussairie DEPART		0,000	121,400	14:00:00	14:00:00
A gauche C 104 route de la Salle	0,800	0,800	120,600	14:01:16	14:01:12
SAINT ERBLON C 104 / D 82 à droite	4,200	5,000	116,400	14:07:54	14:07:30
D 82 - Château Logé à droite	3,150	8,150	113,250	14:12:52	14:12:14
D39 - à droite direction ORGERES	0,900	9,050	112,350	14:14:17	14:13:35
D 39 - ORGERES - D 286 à gauche	2,600	11,650	109,750	14:18:24	14:17:29
D 286 - Côte de la Chevelure MG	1,200	12,850	108,550	14:20:17	14:19:17
Carrefour D 286 / D 41 à droite	0,800	13,650	107,750	14:21:33	14:20:29
A droite Bout de Lande	2,400	16,050	105,350	14:25:21	14:24:04
A gauche D 39	1,900	17,950	103,450	14:28:21	14:26:55
D 39 - Côte de la Caliorne MG	1,600	19,550	101,850	14:30:52	14:29:20
D 39 - LAILLE - C 8 à gauche rue de Mandon	1,000	20,550	100,850	14:32:27	14:30:50
C 8 / V 13 à droite	4,100	24,650	96,750	14:38:55	14:36:59
V 13 / D 77 à droite	2,600	27,250	94,150	14:43:02	14:40:53
D 77 / VC 101 à gauche Le Cleux	3,400	30,650	90,750	14:48:24	14:45:59
VC 101 / V 10 / D 39 à droite	2,200	32,850	88,550	14:51:52	14:49:17
D39 - Côte de la halte de Lailé - C17 à gauche MG	1,100	33,950	87,450	14:53:36	14:50:56
C17 - D17 bruz - (rond point) à droite boulevard Louis Pasteur	4,500	38,450	82,950	15:00:43	14:57:41
Rond point de l'Orguenais - à droite avenue de Général de Gaulle	0,900	39,350	82,050	15:02:08	14:59:02
D36 Rond point de Pont-Péan - contour Joseph Laurent tout droit	0,700	40,050	81,350	15:03:14	15:00:05
D36 Pont Péan-à gauche D 837	1,500	41,550	79,850	15:05:36	15:02:20
D837- à droite C104 route de la Salle	0,200	41,750	79,650	15:05:55	15:02:38
SAINT ERBLON C 104 / D 82 à droite	4,200	45,950	75,450	15:12:33	15:08:56
D 82 - Château Logé à droite	3,150	49,100	72,300	15:17:32	15:13:39
D39 - à droite direction ORGERES	0,900	50,000	71,400	15:18:57	15:15:00
D 39 - ORGERES - D 286 à gauche	2,600	52,600	68,800	15:23:03	15:18:54
D 286 - Côte de la Chevelure MG	1,200	53,800	67,600	15:24:57	15:20:42
Carrefour D 286 / D 41 à droite	0,800	54,600	66,800	15:26:13	15:21:54
A droite Bout de Lande	2,400	57,000	64,400	15:30:00	15:25:30
A gauche D 39	1,900	58,900	62,500	15:33:00	15:28:21
D 39 - Côte de la Caliorne MG	1,600	60,500	60,900	15:35:32	15:30:45
D 39 - LAILLE - C 8 à gauche rue de Mandon	1,000	61,500	59,900	15:37:06	15:32:15
C 8 / V 13 à droite	4,100	65,600	55,800	15:43:35	15:38:24
V 13 / D 77 à droite	2,600	68,200	53,200	15:47:41	15:42:18
D 77 / VC 101 à gauche Le Cleux	3,400	71,600	49,800	15:53:03	15:47:24
VC 101 / V 10 / D 39 à droite	2,200	73,800	47,600	15:56:32	15:50:42
D39 - Côte de la halte de Lailé - C17 à gauche MG	1,100	74,900	46,500	15:58:16	15:52:21
C17 - D17 bruz - (rond point) à droite boulevard Louis Pasteur	4,500	79,400	42,000	16:05:22	15:59:06
Rond point de l'Orguenais - à droite avenue de Général de Gaulle	0,900	80,300	41,100	16:06:47	16:00:27
D36 Rond point de Pont-Péan - contour Joseph Laurent tout droit	0,700	81,000	40,400	16:07:54	16:01:30
D36 Pont Péan-à gauche D 837	1,500	82,500	38,900	16:10:16	16:03:45
D837- à droite C104 route de la Salle	0,200	82,700	38,700	16:10:35	16:04:03
SAINT ERBLON C 104 / D 82 à gauche	4,200	86,900	34,500	16:17:13	16:10:21
NOYAL CHATILLON SUR SEICHE passage sur la ligne d'arrivée	2,500	89,400	32,000	16:21:09	16:14:06
Plus circuit de 8 km à effectuer 4 fois	32,000	121,400	0,000	17:11:41	17:02:06
KILOMETRAGE TOTAL	121,400	121,400			

Liste des hôpitaux

- **Centre Hospitalier et Universitaire de Rennes (CHU)**
2 r Henri Le Guilloux
35000 RENNES
02 99 28 43 21
- **Centre Hospitalier Régional et Universitaire (CHRU)**
Hôtel Dieu
2 r Hôtel Dieu
35000 RENNES
02 99 28 43 21
- **Centre Hospitalier Régional et Universitaire (CHRU)**
Hôpital Sud
16 bd Bulgarie
35200 RENNES
02 99 28 43 21
- **Polyclinique Sévigné**
Service d'Urgence
3 r Chêne Germain
35576 CESSON SEVIGNE CEDEX
02 99 25 52 49

Hébergement et Restauration

- **Castel Café**
43 r Gué 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE
02 99 05 14 73
- **Inter Hôtel de la Chaussairie**
30 av Chaussairie 35131 CHARTRES DE BRETAGNE
02 99 41 14 14